

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PORCHERES
SEANCE DU MERCREDI 08 JUIN 2016

Le huit juin deux mille seize à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. David REDON, Maire, pour délibérer en session ordinaire.

Date de convocation : 02/06/2016

Etaient présents : M. David REDON, Maire ; MM. et Mmes Christian AÏÇOBERRY, Bernard MALAISE, Colette BOUREAU (pouvoir de Mme SAMUEL), Xavier DOUCET-BARRAUD, adjoints ; Simone BEZIER, Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, Alexandre FARENZENA, Dominique GARDÈRE, Yanick LACHAUD (pouvoir de M. BERTRAND), Noël MERCIER.

Étai(en)t excusé(s) : MM. Guillaume BERTRAND (pouvoir donné à M. LACHAUD), Françoise SAMUEL (pouvoir donné à Mme BOUREAU).

Étai(en)t absent(s) : Yolande SOETE, Florent SAUTEREAU (M. SAUTEREAU est arrivé en cours de séance).

Secrétaire de séance : Mme Dominique GARDERE.

Le maire ouvre la séance et constate que le Conseil Municipal réunit les conditions pour délibérer valablement. Le compte-rendu de la précédente réunion du 11 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

I) PROJET DE GRAVIERE CDMR

Le maire présente une copie de la notification du jugement du Tribunal Administratif de Bordeaux rendu le 4 mai 2016. Le recours contre l'arrêté préfectoral autorisant la société CDMR à exploiter la carrière a été rejeté. Cependant, le tribunal a annulé l'arrêté signé par Mme PEYRIDIEUX le 4 avril 2014 délivrant le permis de construire à la société CDMR.

Par délibération n°2014/035 du 21/05/2014, le conseil municipal avait accepté de faire un recours contre l'arrêté préfectoral qui autorisait l'exploitation de la gravière par la société CDMR. Le conseil avait également accepté d'utiliser la protection juridique de l'assurance de la commune.

Après avoir rappelé les grandes phases du dossier de la gravière, M. REDON demande aux membres du conseil municipal leurs avis sur la situation. La procédure d'appel contre la décision rendue et l'utilisation une nouvelle fois de la procédure juridique sont soumises au vote :

A 10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, le conseil municipal accepte :

- de faire appel de la décision du Tribunal Administratif,
- d'utiliser la protection juridique de la mairie.

Délibération n°2016/043 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

M. SAUTEREAU arrive après le vote. Un débat a lieu, les avis divergent.

II) DEMANDE DE SUBVENTION FDAEC 2016

Le maire rappelle que la somme budgétisée en 2016 pour le FDAEC est de 15 000 €. La somme exacte n'était pas connue au moment du vote du budget. Il explique que le vendredi 27 mai 2016, les conseillers Départementaux ont convié les maires des communes du canton du Nord Libournais à une réunion d'information relative aux modalités et aux critères de répartition du Fond Départemental d'Aide aux Equipements des Communes (FDAEC) pour l'année 2016.

Les conseillers Départementaux ont ainsi pu réaffirmer la volonté du Département de la Gironde, seul département à conserver un fond d'aide aux communes, de s'engager auprès des communes. La répartition de l'enveloppe globale doit se faire de façon identique sur le territoire, en fonction de critères objectifs, afin que la base juridique du FDAEC soit solide et qu'elle permette la conservation du FDAEC pour les années à venir.

M. REDON précise que le montant affecté à la commune de Porchères pour 2016 est de 16 855 € (rappel : le montant alloué en 2015 était de 17 053 €). Il propose aux membres du conseil de demander l'attribution du FDAEC pour réaliser les opérations suivantes :

Opérations- Achats	Montant H.T	Montant T.T.C
Aménagement de l'atelier du service technique		
Matériaux (<i>Tout Faire Matériaux AMC</i>)	843.21 €	1 011.85 €
Electricité atelier (<i>A-I-ELEC</i>)	<u>624.93 €</u>	<u>749.92 €</u>
	1 468.14 €	1 761.77 €
Achat de matériel		
Cuve Fioul (<i>Garzarro</i>)	1 000.00 €	1 200.00 €
Débroussailleuse (<i>RN Motoculture</i>)	591.67 €	710.00 €
Aspirateur (<i>Expert</i>)	149.75 €	179.70 €
Karcher vitre (<i>Expert</i>)	79.22 €	95.06 €
Thermomètre Cuisine (<i>Comptoir de Bretagne</i>)	136.90 €	164.28 €

Ordinateur (<i>Le Nouvel Espace Leclerc</i>)	513.25 €	615.90 €
Lave-linge (<i>Le Nouvel Espace Leclerc</i>)	<u>315.83 €</u>	<u>379.00 €</u>
	2786.62 €	3 343.94 €
Achat de matériel roulant et accessoires		
Voiture communale (<i>Debenat</i>)	7 733.40 €	9 536.76 €
Accessoires véhicule communal (<i>Many</i>)	1 530.00 €	1 836.00 €
Accessoires (<i>JT Publicité</i>)	218.00 €	261.60 €
Roue de secours (<i>Gassion</i>)	<u>73.31 €</u>	<u>87.97 €</u>
	9 554.71 €	11 722.33 €
Travaux sur les bâtiments publics		
Peinture voirie à Larret (<i>Merlin Décoration</i>)	109.23 €	131.08 €
Electricité (<i>A-I-ELEC</i>)	1 487.94 €	1 785.53 €
Grille d'aspiration d'air salle des fêtes (<i>FACCER</i>)	625.00 €	750.00 €
Travaux restaurant scolaire (<i>FACCER</i>)	2 512.00 €	3 014.40 €
Porte coulissante salle des fêtes (<i>Barenot</i>)	1 278.62 €	1 534.34 €
Filtre antiboue restaurant scolaire (<i>Energie Tech</i>)	579.02 €	694.82 €
Portail cimetièrre (<i>Barenot</i>)	<u>1 028.00 €</u>	<u>1 233.60 €</u>
	7 619.81 €	9 143.77 €
	-----	-----
TOTAL GENERAL	21 429.28 €	25 971.81 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander au Conseil Général l'attribution d'une subvention de 16 855 € au titre du F.D.A.E.C 2016.

Délibération n°2016/044 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

III) CONVENTION DE PRET DE MATERIEL PAR LA COMMUNE

Le Maire explique que plusieurs personnes de la commune ont sollicité le prêt de tables et bancs pour des fêtes familiales. Le matériel était prêté jusqu'à présent sans formalités particulières.

Cependant, devant le nombre croissant des demandes ces derniers mois, le maire propose d'établir une convention de prêt pour les tables, bancs et barrières de sécurité de la commune qui permettra de garantir l'utilisation du matériel et le retour en bon état des équipements prêtés. Le matériel sera mis à disposition des administrés et devra rester sur le territoire de la commune.

La convention est présentée aux membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal de Porchères valide la convention de prêt de matériel communal qui sera mise en place à compter du 1^{er} juillet 2016 et qui précise notamment les montants des dépôts de garantie pour les matériels suivants :

Table rectangulaire en bois de 8 personnes (dim : 2.20 L x 0.82 l x 0.80 H)	75 € TTC/pièce
Banc en bois de 4 personnes (dim : 2.20 L x 0.25 l x 0.50 H)	40 € TTC/pièce
Barrière de sécurité en aluminium (dim : 1.90 L x 1.04 H)	30 € TTC/pièce

Délibération n°2016/045 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

V) PROJET D'EOLIENNES DANS LA FORÊT DE LA DOUBLE

Le maire rappelle que par délibération n°2016/010 du 27/01/2016, le conseil municipal avait refusé l'implantation d'éoliennes industrielles sur le territoire de sa commune et sur toutes les communes avoisinantes dans un rayon de 30 kilomètres.

L'asso3D – Défense du Val de Dronne et de la Double – a transmis un courrier à la mairie, accompagné d'une lettre destinée au Préfet de la Dordogne lui demandant de ne pas autoriser les projets d'implantation d'éoliennes industrielles dans la forêt de la Double. Le Maire donne lecture de ladite lettre, signée par plusieurs maires, et demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal pour la signer à son tour.

Après avoir entendu le rapport de M. REDON, à 13 voix pour, 1 abstention et zéro voix contre, le Conseil municipal soutient le courrier des maires et autorise M. REDON à signer la lettre adressée au Préfet de la Dordogne.

Délibération n° 2016/046 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

VI) QUESTIONS DIVERSES

1. Travaux à venir :

Les travaux au cimetière débiteront dans l'été (grillage, portail et plantation de la haie). La réparation de la toiture de l'école et la réfection du plafond auront lieu pendant les vacances d'été. Le remplacement de la porte et le rachat des ordinateurs sont en cours. Les travaux à la salle polyvalente (électricité et porte latérale) et la construction des rampes handicapés à l'école seront lancés dans l'été. Ces travaux ont été inscrits au FDAEC.

2. Finances :

Le maire rappelle que des demandes de subventions avaient été déposées auprès de l'Etat et du Conseil Départemental pour la réfection de la toiture de l'école. De nouvelles demandes ont été faites à l'Etat et au Conseil Départemental pour les rampes d'accès handicapés à l'école.

Cependant, les subventions pour les rampes d'accès à l'école ont été refusées, l'une (DETR) car le montant de la subvention sollicitée était inférieur au seuil, l'autre (Conseil Départemental) car nous ne pouvons déposer qu'un seul dossier de subvention par an.

Un compte-rendu de la réunion de la commission finances de la Cali est présenté par M. MALAISE. La commune percevra cette année 31 785 € au titre du FPIC.

M. REDON explique le sujet de la fiscalisation des compétences au niveau de La Cali. Il est nécessaire de rester vigilant sur les décisions.

Un point financier de la commune est fait. Les travaux à venir demandent de rester vigilant sur l'état des finances pendant l'été.

3. Faits divers :

Plusieurs signalements de chats maltraités, dans le bourg de Porchères, sont remontés en mairie.

4. Urbanisme :

Un recours hiérarchique sur une décision du maire en matière d'urbanisme a été déposé en Sous-Préfecture (décision refusant la création d'un lotissement de 4 lots à la Métairie).

Le Préfet a été saisi et a transmis sa réponse à la mairie. M. REDON lit ce courrier, pour information.

5. Transport scolaire :

Une réunion avec M. PAIGNE, Vice-Président de La Cali en charge du service Transports, a eu lieu concernant la suppression éventuelle du ramassage scolaire sur la commune de Porchères. Seul le transfert des élèves d'école à école serait maintenu. Une rencontre avec le maire de St Antoine sur l'Isle est prévue le lundi 13 juin 2016 afin d'envisager les modifications du transport scolaire pour la rentrée 2016.

M. AÏÇOBERRY intervient sur le transport scolaire du collège. Une participation financière est demandée aux familles des élèves de certaines communes membres du Syndicat intercommunal du Collège de COUTRAS (transport sur lignes régulières). D'autres bénéficient du transport gratuit et, dans ce cas, les communes prennent en charge la part familiale.

6. Invitation :

La kermesse de l'école aura lieu le vendredi 10 juin 2016 à 19h. Les conseillers sont invités à y participer.

Une invitation est donnée aux conseillers pour le vernissage d'une exposition au moulin de Porchères le 18 juin 2016.

7. Demande des administrés :

Simone BEZIER demande ce qu'il en est des panneaux de signalisation pour la kinésithérapeute et la coiffeuse. M. AÏÇOBERRY explique que les panneaux seront posés aux frais des professionnels. Le projet est en cours.

M. LACHAUD précise que des personnes ont demandé des renseignements sur l'occupation du local de l'ancien presbytère pour y placer une MAM (Maison des Assistantes Maternelles).

Des travaux du local s'imposent. M. REDON voudrait rencontrer les personnes intéressées.

8. Personnel :

Un recrutement en contrat aidé (CAE-CUI) est prévu pour septembre pour réaliser le ménage, l'encadrement des activités périscolaires, la surveillance des élèves à la garderie et à la cantine.

9. Prochaine réunion :

Le prochain conseil municipal sera fixé en juillet ou à la rentrée scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.